



Service Ressource humaine

Bureau Division de la coordination de la paye (DCP)

Affaire suivie par :

Sébastien NOCERA

Tél : 02 69 61 92 60

Mél : sebastien.nocera@ac-mayotte.fr

BP 76 rue Sarahangué

97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 14/10/2025

Madame la rectrice de l'académie de Mayotte
A

Mesdames et messieurs les inspecteurs,

Mesdames et messieurs les conseillers
techniques,

Mesdames et messieurs les chefs de division,

Les IA-IPR,

Mesdames et messieurs,

Objet : Conditions d'attribution du « forfait mobilités durables » et modalités de prise en charge

Le « forfait mobilités durables » (FMD) permet aux agents de l'Etat qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable de bénéficier d'un forfait allant jusqu'à 300 euros par an au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Le dépôt des demandes se feront par l'application COLIBRIS du **17 novembre 12h00 au 19 décembre 2025 -12h00. Les pièces justificatives seront téléchargées dans COLIBRIS en format PDF.**

La présente note précise l'ensemble des modalités de mise en œuvre et de préliquidation du forfait mobilités durables dont le versement intervient l'année suivant l'utilisation des moyens de transport prévus par la réglementation.

1. Personnels éligibles

Sont éligibles au versement du FMD les agents stagiaires, titulaires et contractuels - y compris les agents contractuels de droit privé (apprentis, contrats aidés) - du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé des sports.

En revanche, le FMD ne peut être attribué aux agents qui bénéficient :

- D'un logement de fonction sur leur lieu de travail (ex : logement attribué pour nécessité absolue de service) ou d'un véhicule de fonction ;
- D'un transport gratuit fourni par l'employeur ;
- Les volontaires en service civique ne sont pas éligibles au versement du forfait. ·

L'agent relevant du même employeur et exerçant dans plusieurs lieux de travail peut bénéficier du FMD lui permettant d'effectuer l'ensemble des déplacements entre sa résidence habituelle et ses différents lieux de travail.

Lorsque l'agent a plusieurs employeurs publics, il peut prétendre à la prise en charge du FMD par chacun de ses employeurs en vue de se rendre respectivement sur chacun de ses différents lieux de travail. Le montant du FMD est alors déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est alors calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Les agents qui bénéficient d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail peuvent bénéficier du FMD.



2. Conditions de versement

a) Trajets

Les trajets pris en compte au titre du FMD sont les trajets effectués par un agent entre son lieu de résidence habituelle et son lieu de travail. Par conséquent, sont pris en charge au titre du FMD, tous les trajets qui permettent à l'agent de se rendre de sa résidence habituelle vers son lieu de travail au moyen des modes de transport prévus par la réglementation visée en référence (cf. annexe 1).

b) Montant et nombre minimum de jours d'utilisation des modes de transport éligibles

Le montant annuel du FMD par agent est fixé par arrêté à :

- 100 € lorsque l'utilisation d'un moyen de transport éligible (cf. annexe 1) est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation d'un moyen de transport éligible est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation d'un moyen de transport éligible est d'au moins 100 jours.

Pour bénéficier du forfait, l'agent doit déclarer le nombre réel de jours d'usage d'un ou de plusieurs modes de transport éligibles au dispositif (cf. annexe 1) sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre de l'année N), afin de se rendre sur son lieu de travail durant ses jours d'activité professionnelle (en dehors des jours de congés ou télétravaillés). Le nombre minimal réel de jours d'usage est fixé à 30 jours. L'attestation est à verser dans COLIBRIS.

Au cours d'une même année civile, un agent peut alternativement utiliser un des moyens de transport éligibles pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation.

c) Justificatifs et contrôles

Le bénéfice du FMD est subordonné à une demande dans l'outil COLIBRIS et au dépôt d'une déclaration dans sur l'honneur nominative de l'agent complétée et signée par lui-même, auprès de son service de gestion des ressources humaines. Un modèle de cette déclaration figure en annexe 2 de la présente note. Cette déclaration sur l'honneur de l'agent atteste du nombre précis de jours d'usage, exprimé en chiffre entier (les demi-journées ne sont pas comptées).

La déclaration sur l'honneur suffit à justifier de l'utilisation effective du ou des moyens de transport déclaré. Toutefois, la division de la coordination de la paye en charge de la gestion de la campagne du FMD peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande (ex : facture d'achat, d'assurance ou d'entretien).

S'agissant du covoiturage, un contrôle doit être opéré au moyen des justificatifs suivants :

- Une attestation sur l'honneur du covoitureur ;
- Le modèle est disponible à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1273.

d) Procédure COLIBRIS

Les demandes de versement du FMD se feront exclusivement dans l'application COLIBRIS du 17/11/2025 – 12h00 au 19/12/2025 – 12h00.

Le téléchargement des justificatifs et attestations se fera dans COLIBRIS **en version PDF** :

- Déclaration sur l'honneur du nombre de déplacement ;
- Attestation de covoiturage accessible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1273>;
- Autres Justificatifs (ex: facture de vélo).



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des ressources humaines

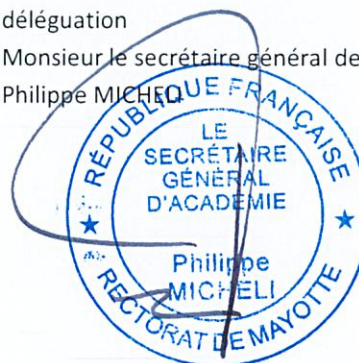
En cas de difficulté de connexion, il convient de signaler la difficulté par la création d'un ticket GLPI via le portail ARENA rubrique « support et assistance. ».

Les dossiers incomplets ou incorrecte nécessitant une modification des informations par le demandeur, feront l'objet de deux rappels. La complétude ou la correction des demandes devront être finalisées avant le 19 décembre 2025 à 12h00. Au-delà de cette date, les dossiers incomplets ou incorrectes feront l'objet d'un rejet.

Pour la rectrice de l'académie de Mayotte et par
déléguation

Monsieur le secrétaire général de l'académie

Philippe MICHELI





Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 **modifié** relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'Etat

ENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS					
NOM DE FAMILLE (de naissance) en majuscules		NOM D'USAGE en majuscules			
PRÉNOMS (dans l'ordre de l'état civil)					
Numéro de Sécurité sociale (NIR)					
Grade		Fonction ou discipline (si enseignant du 2 nd degré)			
Adresse personnelle					
Code postal		VILLE			
Téléphone		Adresse mail			

Titulaire ☐		Non titulaire ☐		Stagiaire ☐	
Départ ou arrivée durant l'année		☐ non ☐ arrivée ☐ départ		Date d'arrivée ou de départ au cours de l'année ____/____/____	
Quotité de temps de travail hebdomadaire		☐ À temps plein durant l'année ____ du ____/____/2025 au ____/____/2025 ☐ À temps partiel au taux horaire de ☐ 50 % ☐ 60 % ☐ 70 % ☐ 80 % ☐ 90 % d'un temps plein du ____/____/2025 au ____/____/2025			
Télétravailleur ☐		du ____/____/____ au ____/____/____ pour un nombre de ____ jours par semaine			
Affectation principale (obligatoire) école, établissement, service					
📍 Adresse					
Code postal		VILLE			
Exercez-vous une activité auprès d'un autre employeur public ?				OUI ☐	NON ☐
Si oui, nom de l'employeur public					
📍 Adresse :					
Code postal		VILLE			
Nombre d'heures travaillées auprès de cet employeur		--- HEURES		Nombre de jours déclarés au titre du forfait auprès de cet employeur	
				--- JOURS	

Pour les agents effectuant du co-voiturage (conducteur ou passager), le présent formulaire doit obligatoirement être accompagné d'un justificatif : relevé de facture (passager) ou de paiement (conducteur) d'une plateforme de covoiturage ou attestation sur l'honneur du covoitureur (covoiturage hors plateforme) via cet outil : <https://attestation.covoiturage.beta.gouv.fr/salarie-secteur-public> ou attestation du registre de preuve de covoiturage.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : Les informations recueillies dans la présente demande font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif et financier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire et les services de la DRFiP. Vous disposez, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant en adressant un courrier à votre service gestionnaire. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de vos données.

J'atteste sur l'honneur utiliser à l'occasion de mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail, le ou les moyens de transport suivants pour le nombre de jours indiqué :

(indiquer le nombre de jours de déplacements réalisés durant l'année au titre de laquelle la demande est produite)

	JANV.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
Vélo	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs
Covoiturage	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs
Autre engin personnel	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs
Service de mobilité partagée	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs	__ jrs
Nombre <u>total</u> de jours de déplacements réalisés ouvrant droit au bénéfice du FMD													__ JRS

Je déclare ne pas me trouver dans les exclusions visées par le décret :

- ☐ Ne pas bénéficier de la prise en charge d'un abonnement à un service public de location de vélos au titre du décret du 21 juin 2010 pour les déplacements déclarés ci-dessus
- ☐ Ne pas percevoir d'indemnités représentatives de frais pour mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon(mes) lieu(x) de travail
- ☐ Ne pas bénéficier d'un logement de fonction sur le lieu de travail ou d'un véhicule de fonction
- ☐ Ne pas bénéficier d'un transport gratuit entre mon domicile et mon lieu de travail (transport collectif gratuit ou transport gratuit par l'employeur)
- ☐ Ne pas bénéficier pour les mêmes trajets d'une prise en charge au titre des frais de déplacements temporaires
- ☐ Ne pas bénéficier des dispositions du décret n°83-588 du 1er juillet 1983 (personnels situés dans la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens dont le handicap empêche d'utiliser les transports en commun)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés.

Je m'engage à fournir tout justificatif réclamé par l'administration à tout moment de l'année. L'administration se réserve le droit de demander toutes informations complémentaires dont elle aurait besoin dans le cadre des contrôles effectués.

Fait à	_____	Le	__ / __ / ____
Signature obligatoire			

Déclaration d'utilisation du covoiturage donnant droit au bénéfice du « Forfait mobilités durables »

(en application du décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022 et n° 2020-543 du 9 mai 2020)

Service de ressources humaines :

Identité : **DUPONT**
Ministère/service/affectation : **Education Nationale**
Corps/grade : **Mamoudzou**
Domicile : **Rue de la mosquet 96xxxx**
Lieu de travail : **Lycée xxxx à SADA**
Quotité travaillée année N¹ : **100%**
Départ ou arrivée sur l'année N¹ et² :
☐ Oui : si oui, renseigner la date
☒ Non

Montant du forfait mobilité durables² :

Date, signature et cachet du service RH :

Signature de l'agent :

Déclaration sur l'honneur (à remplir par l'agent)

Je soussigné(e), **DUPONT**
déclare que :

- ✓ Je ne bénéficie pas d'un logement de fonction ;
- ✓ Je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction sur le lieu de travail ;
- ✓ Je ne bénéficie pas d'un transport collectif gratuit entre mon domicile et mon lieu de travail ;
- ✓ Je ne suis pas transporté gratuitement par mon employeur ;
- ✓ Je ne bénéficie pas pour le même trajet d'une prise en charge au titre des frais de déplacements temporaires ;
- ✓ Je ne bénéficie pas des dispositions du décret n° 83-588 du 1er juillet 1983³
- ✓ J'utilise le covoiturage pendant au moins le nombre de jours requis en fonction de ma situation pour l'année soit **100**..... jours pour l'année **2025**
(Ex : pour un agent à temps plein et quotité travaillée de 100 % : 100 jours ; à 80 % : 80 jours.
Ces éléments peuvent être confirmés par le service de ressources humaines).
- ✓ Je tiens à disposition de mon employeur tout justificatif utile d'utilisation effective du covoiturage.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Signature de l'agent :

Fait à : **SADA**
Le : **23/09/2025**

¹ Le nombre de jours requis est modulé en fonction du temps de présence et/ou de la quotité de travail sur l'année.

² Le montant du FMD est susceptible de varier en fonction de ce paramètre.

³ Décret n° 83-588 du 1er juillet 1983 instituant une allocation spéciale en faveur de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif de l'Etat en service à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens qui, en raison de l'importance de leur handicap, ne peuvent utiliser les transports en commun

